

EXPO 67—LE POSTE DE RADIO JAPONAIS

Question n° 90—**M. McCleave:**

1. Y a-t-il eu des Japonais qui ont fait une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un poste de radio amateur à l'Expo?

2. A-t-on rejeté cette demande et, dans le cas de l'affirmative, pour quel motif?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 signale que: 1. Le Japon et d'autres pays ont formulé verbalement des demandes non officielles aux fins d'installer des postes de radio amateur à l'Expo.

2. La Compagnie de l'exposition n'a pas appuyé ces demandes pour les raisons suivantes: a) on a considéré que si un ou deux pays obtenaient l'autorisation d'installer des postes amateur, plusieurs autres demandes de même nature seraient formulées et b) qu'il en résulterait une prolifération d'antennes qui dépareraient le paysage. Les représentants japonais ont reconnu le bien-fondé de ces raisons et n'ont pas fait de demande officielle.

LES GRÈVES DANS LES SOCIÉTÉS DE
LA COURONNEQuestion n° 100—**M. Fortin:**

1. Quelles sont les grèves venues durant les cinq dernières années dans les sociétés de la Couronne dites de propriétaire?

2. Combien de jours a duré chacune de ces grèves et combien d'employés étaient affectés par chacune de ces grèves?

3. Lors de chacune de ces grèves, le gouvernement ou un ministre de la Couronne est-il intervenu directement ou indirectement pour hâter le règlement de la grève et dans l'affirmative, quelle était la nature de cette intervention?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministre des Transports m'informe comme suit: La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1. Une.
2. Sept jours, 65,000 employés.
3. Oui; une loi du Parlement.

La direction d'Air Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Une grève: celle de l'International Association of Machinists & Aerospace Workers.

2. Quatorze jours, 9,400 employés.
3. Non.

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent nous communique les renseignements suivants: 1. Une grève, du 21 juin au 14 juillet 1968, inclusivement.

2. Cette grève a duré 24 jours; 1,308 employés étaient en cause.

3. Non.

[M. Honey.]

LE BILINGUISME AU SEIN DE LA COMMISSION
DE LA CAPITALE NATIONALEQuestion n° 104—**M. Coates:**

1. M. Arnott a-t-il été nommé directeur adjoint de l'information à la Commission de la capitale nationale? Faut-il que M. Arnott soit bilingue pour occuper ce poste, et remplit-il cette condition?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire d'Ottawa une capitale nationale vraiment bilingue?

3. Combien y a-t-il d'employés à la section de l'information de la Commission de la capitale nationale, comment s'appelle chacun d'eux, quel traitement reçoit-il et quelles sont ses fonctions?

4. Combien ont coûté les services de la section de l'information de la Commission de la capitale nationale à chacune des années écoulées depuis 1958 jusqu'à aujourd'hui?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Oui; a) non; b) non.

2. Oui.

3. Les corporations de la Couronne ne sont pas ordinairement tenues de donner des précisions sur la gestion et l'administration de leur corporation. Cependant, le personnel de la Division de l'information et d'histoire de la Commission de la capitale nationale se compose de quatre agents d'information, d'un archiviste et de sept employés dont le traitement global pour l'année 1968-1969 se chiffre à \$85,000. Les titulaires sont les suivants: M. J-Maurice Landry, Directeur, Service des relations publiques; M. Morrison Arnott, Chef, Service d'information; M. John Tidman, Agent d'information; M^{lle} Laurette Arvisais, Agent d'information; M. W. A. MacIntosh, Archiviste; M. R. Emerson, Commis; M^{me} C. Warren, Secrétaire du directeur; M^{me} D. Parisien, Sténographe; M^{me} L. Dompierre, Sténographe; M^{me} D. Curtis, Commis; M^{me} L. Bender, Commis; M. G. Brisson, Commis.

4. Le budget de la Division de l'information et d'histoire de la Commission de la capitale nationale se chiffre comme suit pour chacune des années écoulées depuis 1958-1959 jusqu'à aujourd'hui. 1958-1959 \$36,000; 1959-1960 \$37,000; 1960-1961 \$64,000; 1961-1962 \$75,000; 1962-1963 \$79,000; 1963-1964 \$70,000; 1964-1965 \$98,000; 1965-1966 \$137,000; 1966-1967 \$147,000; 1967-1968 \$194,000.

ST. BRUNO (LAC SAINT-JEAN)—LA PARTICI-
PATION FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION DE
L'ENTREPÔT FRIGORIFIQUEQuestion n° 116—**M. Gauthier:**

Le gouvernement fédéral a-t-il participé pécutiairement à la construction de l'entrepôt frigorifique de Saint-Bruno, comté de Lac Saint-Jean et, dans l'affirmative, combien a-t-il versé?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Forêts et du Développement rural m'informe comme suit: Oui. \$446,809 à ce jour.